Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 035-213502594-20260330-DELIB242026-DE

COMMUNE DE SAINT-BROLADRE
DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2026

L'an Deux mille vingt-six, le trente du mois de mars, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, rue de la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-François GOBICHON, Maire de SAINT-BROLADRE.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-François GOBICHON, Maire, M. Gwendal LECOINTRE AUGAGNEUR, Mme Françoise MOUCHEL, M. Dominique FOURRIER, Mme Chantal JOLY, adjoints, Mme Dominique-Anne MASLO, M. Jean-Louis NICOLLE, Mme Guylène LAMBERT, Mme Ségolène SAVARY, M. Antoine MAURET, Mme Maëva FOUGERES BLIE, M. Antoine DESBLES, M. Keven JUETTE, M. Louis LOUET, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : M. Louis LOUET
Date d'envoi de la convocation : 21 mars 2026
Absente : Mme Carole DIEUMEGARD
Nombre de membres en exercice : 15 Présents : 14 Votants : 14

DELIBERATION 24/2026 – 5.7 ELECTION DES DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LANDAL

Monsieur Le Maire rappelle aux conseillers municipaux que la commune fait partie du Syndicat Intercommunal des Eaux de Landal qui est chargé de la création, de l'extension et de l'entretien du réseau d'assainissement collectif.
Conformément à l'article L.5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, ces délégués doivent être élus au scrutin secret, uninominal à la majorité absolue.
Monsieur Le Maire demande donc au conseil municipal de procéder à l'élection de deux délégués titulaires et d'un délégué suppléant au comité du Syndicat Intercommunal des Eaux de Landal.

Dépouillement des votes pour le 1er titulaire : 1er tour de scrutin
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14
A déduire les bulletins nuls/blancs : 0
Reste pour le nombre de suffrage exprimés : 14
Majorité absolue : 8

A obtenu :
Délégué titulaire : Jean-François GOBICHON :14 voix

Dépouillement des votes pour le 2nd titulaire : 1er tour de scrutin
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14
A déduire les bulletins nuls/blancs : 0
Reste pour le nombre de suffrage exprimés : 14
Majorité absolue : 8

Commune de Saint-Broladre
Mairie rue de la mairie 35120 SAINT-BROLADRE
02.99.80.25.69 / mairie@saint-broladre.bzh

Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 035-213502594-20260330-DELIB242026-DE

A obtenu :
Délégué titulaire : Gwendal LECOINTRE AUGAGNEUR : 14 voix

M. Jean-François GOBICHON et M. Gwendal LECOINTRE AUGAGNEUR, ayant obtenu la majorité absolue, sont nommés délégués titulaires au Syndicat Intercommunal des Eaux de Landal.

Dépouillement des votes pour le suppléant : 1er tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14
A déduire les bulletins nuls/blancs : 0
Reste pour le nombre de suffrage exprimés : 14
Majorité absolue : 8

A obtenu :
Délégué suppléant : Louis LOUET : 14 voix

M. Louis LOUET, ayant obtenu la majorité absolue, est nommé délégué suppléant au Syndicat Intercommunal des Eaux de Landal.

Certifiée exécutoire la délibération,
Après notification ou publication le 02 avril 2026
et transmission en Préfecture, le 02 avril 2026
Affaire inscrite à l'ordre du jour.

Fait et délibéré à Saint-Broladre, le 30 mars 2026
Le Secrétaire de Séance
Louis LOUET

Le Maire
Jean-François GOBICHON

MAIRIE DE SAINT-BROLADRE
ILLE-ET-VILAINE

Commune de Saint-Broladre
Mairie rue de la mairie 35120 SAINT-BROLADRE
02.99.80.25.69 / mairie@saint-broladre.bzh